



Avis des Élus du CSE siège France Télévisions relatif au projet de réorganisation des SGP (Point n°5)

Après la lecture du rapport remis par le cabinet 3E Acante le 11 juin 2025 et les échanges avec l'expert lors de la restitution orale ce mercredi 18 juin 2025, les élus regrettent que les informations apportées par la Direction ne leur permettent pas de pouvoir se faire un avis éclairé à propos des impacts de ce projet sur les conditions de travail et la santé des salariés :

- Alors que le projet prévoit des créations et des suppressions de poste, il n'y aucune évaluation de la charge de travail qui permettrait, sur la base d'éléments d'objectifs, de justifier les choix effectués quant au dimensionnement des différents sous-services ;
- De nouvelles équipes sont aussi créées sans que ne soient identifiés précisément leurs missions, périmètres d'intervention. C'est le cas par exemple du pôle QHSE, du pôle RSE, du département technique et du département utilisateurs ;
- Même si le rapport d'expertise ne mentionne pas ce sujet, les élus s'interrogent sur la question des espaces de travail : aucune information n'est donnée concernant l'intégration des salariés travaillant actuellement à Malakoff.

Ce manque de précision est d'autant plus important que ce projet s'inscrit dans le cadre du déploiement de Campus, qui induit des modifications des conditions de travail des salariés des SGP, tant directement (changement de lieu de travail, de périmètre d'intervention, de contenu du travail...) qu'indirectement : l'adaptation des salariés de FTV à leur nouvel environnement de travail va potentiellement créer de nouvelles demandes auprès des services généraux.

Ce projet laisse aussi impensés différents facteurs de risque que l'expert a identifiés, notamment autour des tensions sur le travail des services travaux qui se répercutent en relations interpersonnelles dégradées, des conditions de travail de la Brigade, de la prise en compte des salariés en situation de handicap.

Notons parallèlement que ces services souffrent d'une vacance de management intermédiaire depuis plusieurs mois, ce qui a laissé ces tensions non réglées.

Les élus rappellent que France TV connaît depuis de nombreuses années des réorganisations permanentes qui déstabilisent les collectifs de travail et créent un climat anxiogène.

Dans ce contexte, le changement de nom proposé des SGP, devenant DET, participe de cette remise en question de l'identité professionnelle des salariés.



Surtout, la conduite de ce projet vient encore ajouter un facteur de stress pour ces derniers : ils n'ont pas été consultés ni même informés, ils ont été laissés dans l'incertitude, craignant ainsi pour leur avenir.

L'ambiance est donc aujourd'hui profondément morose au sein des SGP, ce qui empêche les salariés de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Les élus rappellent qu'ils n'ont pas d'opposition de principe au changement mais que celui doit être conduit en collaboration avec les salariés et avec la prise en compte de leurs remarques et de leurs difficultés.

Ils demandent que la Direction mette en place un plan d'action reprenant les préconisations de l'expert :

- Organiser rapidement une réunion de service de l'ensemble du personnel pour que chacun puisse partager le même niveau d'informations et puissent poser toutes les questions nécessaires à un apaisement des inquiétudes actuelles. Et ce, sans crainte de représailles...
- Clarifier les besoins en effectif en évaluant précisément les charges de travail (fiche de postes, objectifs, etc.)
- Instaurer des groupes de travail pour que les salariés puissent remonter leurs besoins et formuler des propositions concernant la réorganisation

Par ailleurs, le CSE souhaite être informé du programme précis des formations prévues dans le cadre des parcours managériaux, afin de s'assurer que leurs contenus soient en adéquation avec les enjeux d'animation managériale soulevés par l'expert. Comme tout plan d'actions, celui-ci devra s'accompagner d'un calendrier précis ainsi que de l'identification des pilotes et contributeurs de chacune des actions.

Il devra faire l'objet de point de suivi en CSSCT.

Paris le, 18 juin 2025

VOTANTS : 17

Pour : 17

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CGC. CFDT, FO, UNSA s'associe